

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE73

présenté par  
M. Suguenot

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2°*bis* De contribuer à l'amélioration de la balance commerciale française, à la politique de l'emploi et à la politique économique définies par le Gouvernement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation doit avoir pour objectif de contribuer à la politique économique de la France et à sa politique de l'emploi.

A travers cet amendement, il s'agit d'affirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour la France.